

## Résumé

# Conception d'un Plan d'action biologique pour le Canada

Un plan ciblé est nécessaire pour garantir que l'agriculture biologique soit solidement intégrée à notre système alimentaire.

Le Plan d'action biologique (PAB) qu'on propose est un plan global qui reconnaît le rôle important que joue le secteur biologique dans la croissance de l'agriculture durable au Canada.

Le plan doit aborder les points suivants :

## A. Mesures de soutien à la production

### A1. Croissance de la production intérieure

- Transfert des connaissances et techniques (TCT)
- Soutien financier et aux immobilisations

### A2. Renforcement du capital humain

- Sensibilisation et renforcement des capacités
- Services de vulgarisation et de consultation

### A3. Atténuation des risques pour les agriculteurs biologiques<sup>1</sup>

- Soutien financier et assurance contre les risques  
Adaptation des politiques
- Climat et technologie
- Protection de la chaîne d'approvisionnement

### A4. Croissance de la prochaine génération d'agriculteurs biologiques<sup>1</sup>

- Programme de conversion vers le bio
- Soutien financier et aux marchés
- Mesures de soutien pour les nouveaux exploitants

## B. Organisation et structure pour la croissance

### B1. Fixer des objectifs de croissance ambitieux

- Objectifs de production pour répondre à la demande d'exportation et au remplacement des importations
- Objectifs de croissance du marché biologique dans les circuits primaires (par exemple, le

commerce de détail, la restauration, les ventes à découvert).

- Objectifs de financement fédéral pour le secteur biologique. Tout financement provincial doit être aligné sur les objectifs nationaux.

### B2. Améliorer la collaboration dans l'ensemble du secteur

- Impliquer les organisations biologiques nationales, provinciales et locales dans la mise en œuvre des politiques nationales
- Faciliter les discussions au niveau de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- Créer un comité permanent responsable du suivi du plan d'action biologique

### B3. Développer les ressources humaines au sein du gouvernement

- Affectation d'une unité spécialisée à AAC, similaire au National Organic Program de l'USDA
- Soutien suffisant de la part du personnel des gouvernements provinciaux
- Personnel de l'ACIA suffisant ajusté à la croissance du secteur biologique

### B4. Intégrer l'agriculture biologique dans d'autres politiques nationales

- S'aligner sur les objectifs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Santé Canada; Commerce

<sup>1</sup> Les agriculteurs biologiques sont ceux qui se conforment aux Normes biologiques canadiennes.

international, Promotion des exportations;  
Développement économique rural, etc.

## C. Mesures de soutien du marché

### C1. Développer le marché des produits biologiques

- Sensibiliser les consommateurs et promouvoir la marque Canada Biologique, l'agriculture et les produits biologiques au niveau national et international. Élaborer une stratégie de communication nationale pour les produits biologiques.
- Stimuler la demande intérieure en renforçant la collaboration entre les détaillants et les fournisseurs.
- Stimuler le développement des marchés internationaux et les possibilités d'exportation.
- Soutenir et promouvoir les marchés publics de produits biologiques.

## D. Réglementation et application

### D1. Moderniser le cadre de réglementation

- Collaborer avec les provinces pour veiller à ce que tous les produits biologiques vendus au niveau intraprovincial, interprovincial ou international soient conformes à la réglementation fédérale
- Améliorer les mesures de vérification de la conformité au Régime Bio-Canada (RBC) et aux Normes biologiques canadiennes (NBC), notamment par la mise en place d'une solide équipe d'inspection au sein de l'ACIA
- Assurer un financement public continu pour l'examen et l'interprétation des Normes biologiques canadiennes
- Élargir le champ d'application des produits biologiques
- Instaurer un modèle de financement à long terme pour les organisations du secteur biologique

### D2. Renforcer les capacités d'application de la réglementation

- Sauvegarder l'intégrité et la confiance des consommateurs dans la marque biologique en

appliquant une réglementation rigoureuse et en luttant contre la fraude dans le secteur.

- Base de données permettant de mieux suivre l'évolution de la marque biologique et d'accroître la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement biologique
- Amélioration des technologies numériques pour la traçabilité des produits biologiques
- Augmentation du personnel chargé de l'application de la réglementation Formation et ateliers ciblés sur la prévention de la fraude alimentaire

### D3. Élargissement des ententes d'équivalence sur les produits biologiques

- Renforcement de la capacité de superviser et moderniser les accords d'équivalence.

## E. Mesures de soutien aux données

### E1. Recueillir des données sur la production

- Répondre aux besoins en données sur le développement et la conversion vers l'agriculture biologique.

### E2. Recueillir des données sur le marché

- Répondre aux besoins en données sur les tendances des consommateurs et des marchés qui se traduisent en occasions d'affaires et en consommation.

## F. Recherche qui a de l'impact

### F1. Prioriser la recherche en agriculture biologique

- Améliorer les performances environnementales de l'agriculture canadienne tout en conquérant les marchés biologiques
- Augmenter la productivité et le revenu à la ferme des producteurs biologiques grâce à l'innovation.
- Améliorer la résilience de l'agriculture en développant des solutions écologiques au changement climatique et aux problèmes sociaux.

## **F2. Investir dans la recherche biologique**

- Affecter au niveau fédéral des crédits spécifiques à la recherche en agriculture biologique
- Demander aux agences de recherche de mieux coordonner la recherche et la vulgarisation dans le domaine de l'agriculture biologique.
- Veiller à ce qu'AAC reconnaisse les priorités de la recherche biologique dans la justification de son budget et étudie la faisabilité de certifier davantage de terres de recherche comme biologiques.
- Réduire ou supprimer les fonds de contrepartie de l'industrie exigés dans les programmes fédéraux et provinciaux.

## **F3. Transférer les résultats scientifiques et promouvoir leur adoption**

- Augmenter les investissements dans les programmes de vulgarisation biologique qui peuvent être facilement transférés aux agriculteurs.
- Soutenir la formation des spécialistes de la vulgarisation et des consultants en agriculture biologique pour qu'ils puissent appliquer les nouvelles recherches.
- Mettre en place des programmes d'incitation et de soutien à l'embauche de professionnels de la vulgarisation et du conseil en agriculture biologique.

## **G. Sensibilisation**

### **G1. Sensibilisation et connaissance accrue de l'agriculture biologique**

- Élaboration de programmes d'études et de formation Collaboration
- Diversité, équité et inclusion